

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2008-01-28 Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sis au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 28^e jour du mois de janvier deux mille huit à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre de Savoye à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Pierre de Savoye,
Mesdames les conseillères : Monique Tardif,
Chantale Hamelin,
Esther Savard,
Messieurs les conseillers: Jean-Louis Turcotte,
Benoit Lavallée,
Roland Labrie.

Madame France Marcotte, greffière, madame Danielle M. Bédard, directrice administrative et monsieur Denis Dion, directeur du service des travaux publics sont également présents.

Un avis de convocation fut transmis à tous les membres du conseil de la Ville de Portneuf conformément à la loi (réf. art. 323 LCV); l'ordre du jour est le suivant :

1. Période de questions sur le sujet traité
2. Mise à pied au service des travaux publics
3. Levée de l'assemblée

Rés.1923-01-2008

Mise à pied au service des travaux publics

Considérant qu'il est défini dans la convention collective à l'article 7.05 Plancher d'emploi, au troisième (3^e) point : (L'employeur maintient en tout temps) **dans le service des travaux publics et d'hygiène du milieu : pendant l'hiver, quatre (4) postes à temps plein, dont un (1) poste d'ouvrier spécialisé et de trois (3) postes de journalier;**

Considérant qu'il y a en effet moins de travaux qui puissent être faits en hiver;

Considérant qu'il en est ainsi depuis les dernières années;

Il est proposé par madame Chantale Hamelin et adopté à majorité;

QU'un journalier soit mis à pied le 12 février, suite à un préavis de deux (2) semaines, et cela jusqu'au 13 avril prochain.

Le vote est demandé sur la proposition principale; la proposition est adoptée avec quatre voix favorables contre trois voix défavorables.

Monsieur le maire Pierre de Savoye dépose et fait lecture de sa dissidence.

Levée de l'assemblée

Monsieur le maire Pierre de Savoye demande la levée de l'assemblée à 21h00.

maire

greffière